



Délibération n° 36 / 2014

**Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents :

M. Cyrille AMIRAULT, M. Julien BIEGEL, Mme Anne-Marie CALMES, Mme Sylvie CINCON, M. Daniel DELAUZE, M. Yvan EURY, M. Denis GALINIER, M. Michael GIL, Melle Clara GIMENEZ, Mme Véronique GIMENEZ, Mme Danièle LACUBE, M. Joseph MARCO, M. Patrick MATTERA, M. Gaspard MESSINA, Mme Karine QUEVEDO, M. Thierry QUILES, Mme Fabienne THALAMAS, Mme Katia TROCHAIN, M. Pierre VIALLET, Mme Michèle WASSELIN, Mme Jeanne ZONCA.

Absents excusés : Mme Marina BAILO (pouvoir à M. Thierry QUILES), Mme Isabelle BARDIN, Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Fabienne THALAMAS), M. René-Louis FAGES (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), M. Fabien LE PRUNENNEC, Mme Monique MARCILLAC (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), M. Rémi SIE (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ)

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Katia TROCHAIN a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Animation – Nocturnes de Pignan 2014 – Tarification des verres.

Monsieur Thierry QUILES, Adjoint au Maire de Pignan, expose au Conseil Municipal :

La municipalité souhaite organiser pour la troisième année, des marchés nocturnes tous les lundis des mois de juillet et août (sauf les 14 juillet et 18 août) et le 30 juin dans le parc du château afin de permettre aux habitants de découvrir des produits du terroir tout au long de l'été.

Les participants au marché pourront déguster trois types de vin en achetant un verre sérigraphié avec le logo de la ville et des partenaires financeurs.

Afin de permettre cela, il convient d'en arrêter la tarification.

Celle-ci est fixée à un verre et trois dégustations pour 5 € (1,20 € sera restitué par dégustation à chaque vigneron). Un verre seul sans dégustation sera vendu à 1 €.

La présente affaire a été soumise aux membres de la commission animation le 16 avril 2014.

Commune de PIGNAN (Hérault)
Délibération n° 36/2014
Objet : Nocturnes de Pignan 2014 – Tarification des verres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte les tarifs énoncés ci-dessus ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 27 (dont 5 pouvoirs)
Votes : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 17 avril 2014
Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN